

**RAPPORT N°01/5-61
au Conseil Municipal**

OBJET

**INTERVENTIONS PONCTUELLES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL / EP
(PROGRAMME 2001)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

La programmation des interventions ponctuelles sur les ouvrages d'assainissement pluvial (Programme 2001) a retenu l'exécution de prestations de nature diverse (création ou modification de fossé à griffe, pose de canalisations d'assainissement et de dispositif avaloirs, pose de bordures, couverture de fossé d'assainissement pluvial, etc...) réparties sur 7 secteurs de la Ville.

L'estimation du coût global des travaux étant de 1 600 000,00 F, leur réalisation nécessite le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 295 et suivants du CMP).

Chaque site d'intervention étant concerné par la réalisation ou la modification d'ouvrages d'assainissement pluvial autonomes et indépendants des autres interventions et les conditions d'accès aux sites d'intervention pouvant être pris en compte par les entreprises lors de l'établissement de prix unitaires (incidence financière de la localisation de l'intervention), je vous propose, dans le souci d'élargir la concurrence, d'opter pour l'allotissement ci-après :

Lot n° 1 :

Localisation : Bellepierre – La Source

Nature des travaux : - pose de bordures,
- couverture de fossé d'assainissement pluvial,
- création de regards avaloirs.

Lot n° 2 : Localisation : Chaudron

Nature des travaux : - modification de caniveau,
- réfection de fossé et pose de grille de couverture,
- couverture de fossé d'assainissement pluvial,
- création de regards avaloirs.

Lot n° 3 : Localisation : Saint-François

Nature des travaux : - pose de bordures,
- réfection et couverture de fossé d'assainissement pluvial,
- création de regards avaloirs.

RAPPORT N°01/5-61

Lot n° 4 : Localisation : Domenjod – La Bretagne

Nature des travaux : - pose de bordures
- couverture de fossé d'assainissement pluvial
- création de regards avaloirs

Lot n° 5 : Localisation Bois de Nèfles

Nature des travaux : - couverture de fossé d'assainissement pluvial
- création de regards avaloirs

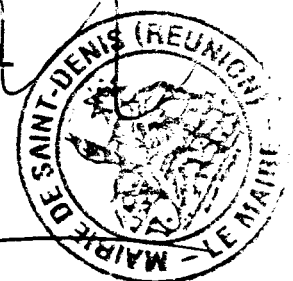
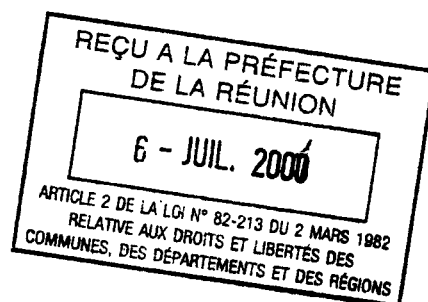
Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2001 Chapitre 23 - Article 2315

Je vous demande :

- d'approuver le projet de modifications ponctuelles des ouvrages d'assainissement pluvial retenues dans la programmation ;
- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en 5 lots (Art. 274, 295 et suivants du CMP) ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultats infructueux à traiter par marchés négociés ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N°01/5-61
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**INTERVENTIONS PONCTUELLES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL / EP
(PROGRAMME 2001)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-61 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Marie Jocelyne AUBRAS, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement pluvial retenus dans la programmation et valide l'allotissement ci-après :

Lot n° 1 : Bellepierre - La Source.

Lot n° 2 : Chaudron.

Lot n° 3 : Saint-François.

Lot n° 4 : Domenjod - La Bretagne.

Lot n° 5 : Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en 5 lots (Art. 274, 295 et suivants du CMP) ;

DELIBERATION N°01/5-61

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL

